

Sommaire

Avril/Mai 2011 - n° 17

Edito

- Le mot de la délégation

Coopération UE-Algérie

- Visite du Commissaire Füle
- Un nouveau programme en appui à la modernisation de la gestion des finances publiques en Algérie
- Programme d'appui supplémentaire à la gestion des finances publiques PEFA
- Programme d'appui à la mise en oeuvre de l'Accord d'association (P3A), séminaires de démarrage des jumelage
- Signature de la convention de financement (P3A2)
- Proximité rurale : réunion de revue du programme à Gharđaïa

Aide aux Palestiniens

- Le groupe de coordination des donateurs pour les Territoires palestiniens se réunit à Bruxelles
- L'UE fait don de 20 millions d'euros à l'Autorité palestinienne pour le paiement des salaires et des retraites de mars
- L'Union européenne ouvre son marché aux exportations palestiniennes

Coopération régionale

- Les députés européens veulent une PEV « flexible »...
- Programme régional « société civile » et TRESMED « Dialogue avec la société civile »
- EuroMed Héritage – des élèves algériens découvrent le patrimoine de la vallée du M'zab
- EuroMed Audiovisual III
- EuroMed migration III
- Visite en Algérie de l'Agence européenne pour l'environnement
- Renforcer le rôle des femmes dans le Voisinage

Union européenne

- Les lignes directrices de l'UE pour l'égalité entre les femmes et les hommes disponibles en arabe
- Les hauts responsables européens rendent hommage aux femmes du monde arabe
- La politique de l'UE en matière de migration
- Echo – action autour de la crise libyenne

Les échos

- Visite Tajani, Vice-président de la CE – relation UA-UE
- Fondation Anna Lindt : « Echanges » – une réunion à Tunis pour promouvoir le dialogue interculturel
- L'admiration de 3 000 organisations de la société civile pour les Egyptiens et les Tunisiens.
- Le 12^e Festival culturel européen à Ryad El Feth... du 10 au 31 mai
- Célébration du 9 Mai – Déclaration de Robert Schuman
- De nouvelles arrivées à la Délégation de l'Union européenne en Algérie



Le mot de la délégation



Monsieur Štefan Füle, Commissaire à l'Élargissement et la Politique européenne de voisinage a effectué sa deuxième visite en l'espace d'un an, en Algérie à la mi-mai. Lors de son séjour à Alger il a rencontré les plus hauts responsables de l'Etat algérien, dont S.E.M. le Président Abdelaziz Bouteflika et S.E. M. Ahmed Ouyahia, Premier ministre. Il a également eu des entretiens très fructueux avec plusieurs ministres dont M. Medelci, Ministre des Affaires étrangères, M. Abdelmadjid Sellal, Ministre des Ressources en eau, M. Mustapha Benbada, Ministre du Commerce et M. Karim Djoudi, Ministre des Finances. Il a été également reçu par M. Abdelaziz Ziari, Président de l'Assemblée Populaire Nationale. Tous ces entretiens se sont déroulés dans une ambiance cordiale avec une réelle volonté de part et d'autre de faire avancer les dossiers en cours et d'entamer d'autres chantiers.

Le Gouvernement algérien a confirmé son accord pour la création du sous comité « Dialogue politique, sécurité et Droits de l'Homme » prévu dans le cadre de l'Accord d'Association. M. Füle a aussi rencontré des représentants d'organisations non gouvernementales afin de renforcer le dialogue avec la société civile.

Monsieur Füle, a indiqué que ses entretiens avec les autorités algériennes lui ont permis de procéder à une revue globale des relations entre l'Union européenne et l'Algérie. Il a ainsi été annoncé la tenue en juin prochain du 6^{ème} Conseil d'Association. Il a déclaré que « L'Union européenne salue l'annonce de la levée de l'Etat d'urgence et les réformes prochaines. Nous espérons qu'elles répondront aux aspirations du peuple algérien ».

Au plan de la coopération économique, une révision de la Politique européenne de Voisinage, qui regroupe 16 pays du Sud de la Méditerranée et de l'Europe orientale, est en cours pour intégrer les bouleversements politiques et sociaux qui ont notamment touché la rive sud de la Méditerranée. Cela se traduira en particulier par une multiplication des partenariats avec les

sociétés civiles en complément des activités menées dans ce cadre avec les gouvernements nationaux. Il s'agira aussi d'apporter un appui ciblé aux pays en transition vers la démocratie.

En ce qui concerne la coopération entre l'Union européenne et l'Algérie, la Convention de financement du programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'association (P3A II) pour un budget total de 30 millions d'euros (3 milliards de dinars) a été signée en mars dernier. Ce projet, d'une durée de 4 ans, permettra de poursuivre les appuis aux administrations et aux institutions publiques algériennes initiés par le programme P3A I, notamment en apportant à celles-ci l'expertise, l'assistance technique et les outils de travail nécessaires à la réalisation des objectifs et au respect des obligations fixées dans l'Accord d'association. D'autres programmes d'appui aussi importants vont être mis en œuvre ou sont en voie de l'être. Il s'agit en particulier de ceux concernant l'Enseignement supérieur, le secteur de l'eau et de l'assainissement ou encore le secteur de la santé publique.

Monsieur Antonio Tajani, Vice-président de la Commission européenne chargé de l'industrie et de l'entrepreneuriat, a participé à la 19^{ème} Conférence des ministres africains de l'Industrie qui s'est tenue à Alger à la fin du mois de mars dernier. Lors de sa visite, M. Tajani a eu des entretiens bilatéraux avec MM. Smail Mimoune et Mohamed Benmeradi, respectivement Ministres du Tourisme et l'Artisanat et de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement.

Pour l'Union européenne (UE), cette année 2011 s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la lutte contre la crise économique et financière. La Hongrie, qui assure la présidence tournante de l'UE depuis le 1^{er} janvier jusqu'à la fin juin prochain, a inscrit, comme une des priorités de son programme, la continuité de la poursuite de la lutte pour sortir l'Europe communautaire de cette crise. Cela concerne en particulier la coordination des politiques budgétaires qui constitue un enjeu stratégique à un moment où la zone euro traverse des perturbations.

Pour faire face aux spéculations contre sa monnaie unique, l'UE a décidé de mettre en place un Mécanisme européen de Stabilité et un « Pacte pour l'euro » destinés à préserver la stabilité financière de l'ensemble de la zone euro», ce qui va nécessiter une révision limitée du Traité de Lisbonne en vigueur, depuis décembre 2009. Par ailleurs, Elle a apporté un soutien à 3 de ses Etats (la Grèce, l'Irlande et le Portugal) qui rencontrent de graves difficultés budgétaires.

A côté de cette une réponse interne à la crise économique et financière, l'UE affirme sa solidarité avec le reste du monde. Elle et ses États membres fournissent, à l'heure actuelle, plus de 56 % de toute l'aide au développement dans le monde. Elle a augmenté de près de 4,5 milliards € (450 milliards de dinars) par rapport à 2009, pour atteindre un total de 53,8 milliards €.

Laura Baeza

Seconde visite à Alger de M. Štefan Füle Commissaire à l'Élargissement et à la Politique européenne de voisinage

Le Commissaire Štefan Füle, a effectué les 16 et 17 mai derniers, sa deuxième visite de travail en Algérie. Lors de son séjour, il a rencontré les plus hautes Autorités de l'Etat algérien, dont S.E.M. le Président Abdelaziz Bouteflika et S.E.M. Ahmed Ouyahia, Premier ministre. Il a également eu des entretiens fructueux avec plusieurs ministres dont M. Mourad Medelci, Ministre des Affaires étrangères, M. Abdelmadjid Sellal, Ministre des Ressources en eau, M. Mustapha Benbada, Ministre du Commerce et M. Karim Djoudi, Ministre des Finances. Il a enfin été reçu par Monsieur Abdelaziz Ziari, Président de l'Assemblée Populaire Nationale.

Cette visite de deux jours a également été l'occasion pour Monsieur Füle de visiter un projet mis en œuvre dans la cadre de la coopération entre la Commission européenne et l'Algérie et de rencontrer des représentants d'organisations non gouvernementales afin de mieux comprendre leurs préoccupations et de renforcer le dialogue avec la société civile. Les discussions ont porté sur tous les volets de la relation entre l'UE et l'Algérie.

Au plan politique, le Commissaire Füle a salué la levée de l'état d'urgence et l'annonce des réformes politiques en Algérie, tout en soulignant la nécessité d'inclure la société civile dans le cadre de ces consultations. Il a aussi relevé l'importance et la portée des réformes en cours en Algérie, ainsi que le besoin d'améliorer l'environnement des affaires en vue d'augmenter l'attractivité de l'Algérie pour les investisseurs étrangers.

Il a réitéré son engagement à développer les relations bilatérales sur la base des besoins et des attentes spécifiques des deux parties, suivant le principe de différenciation qui est au cœur de la nouvelle approche de



Le commissaire Füle reçoit des membres de la société civile.

la politique européenne de voisinage. L'essentiel des discussions a cependant porté sur la mise en œuvre de l'Accord d'association. Concernant le calendrier de la révision du démantèlement tarifaire, le Commissaire Füle a salué la demande algérienne d'organiser un quatrième round début juin en vue de la finalisation des négociations. Lors d'une conférence de presse animée conjointement avec le ministre des Affaires étrangères, M. Füle a précisé qu'«il s'agit de se respecter mutuellement, de comprendre les préoccupations de l'Algérie pour pouvoir arriver ensemble à un juste milieu et trouver des solutions dans le cadre de l'Accord d'association». Un autre sujet important lié à la mise en œuvre de l'Accord d'association concerne la création d'un sous-comité «Dialogue politique, sécurité et droits de l'homme» entre l'Algérie et l'UE. L'Algérie a confirmé son accord pour la mise en place

de cette nouvelle enceinte de dialogue. La première réunion aura lieu le deuxième semestre à Alger. Ce sous-comité offrira un cadre de consultations régulières sur les questions politiques, sécuritaires et relatives aux Droits de l'homme. Le Commissaire s'est félicité de la bonne mise en œuvre de la coopération technique et financière entre l'Algérie et l'Union européenne. Avec ses homologues algériens, il a mis l'accent sur l'importance de développer les transferts de savoir faire et d'expériences, notamment dans le cadre des actions de renforcement des institutions algériennes et des organisations de la société civile.

Les échanges ont aussi porté sur la situation difficile qui règne dans la région du Sahel. Les deux parties, algérienne et européenne, ont exprimé leur souhait de voir la paix revenir le plus rapidement possible en Libye.

Un nouveau programme en appui à la modernisation de la gestion des finances publiques en Algérie

La Commission européenne, dans le cadre de sa coopération avec l'Algérie, va allouer, via le programme P3A II, dont la Convention de financement a été signée le 21 mars 2011, un montant de 5 millions d'euros en appui à la modernisation de la gestion des finances publiques avec pour bénéficiaire direct le budget de l'Etat.

Le cabinet du ministère des Finances sera responsable de la mise en œuvre de cet appui. L'objectif du projet est de développer une cellule de planification stratégique auprès du ministre afin de définir

les étapes de la modernisation du système budgétaire. La mise en œuvre de ce projet traduit le bon niveau de dialogue établi entre la Commission européenne et le ministère des Finances, suite à l'évaluation de la performance de la gestion des finances publiques par l'outil PEFA, effectué en juin 2010.

Cet exercice a permis d'ouvrir une réflexion fertile sur des perspectives de modernisation ambitieuses, dans le sens d'une plus grande performance et transparence budgétaire.

Une évaluation réussie dans la performance de la gestion des finances publiques (PEFA) en Algérie

Le PEFA (Public Expenditure Framework Analysis) est un outil permettant de fournir des données fiables sur la performance des systèmes, des procédures et des institutions de gestion des finances publiques. Cet outil a été développé conjointement par la Commission européenne et la Banque mondiale. Son secrétariat est basé à Washington. Il a été mis au point en collaboration avec le groupe sur la gestion des finances publiques du CAD/OCDE. Il est utilisé pour analyser le cadre de la gestion des finances publiques dans les pays bénéficiaires de financements de coopération de la CE et plus particulièrement lorsque ces appuis sont mobilisés sous forme d'appui budgétaire.

La Commission européenne a lancé en mai 2010, en partenariat avec le ministère des Finances algérien, une évaluation de la performance de la gestion des finances publiques algériennes. Cet exercice se justifie pleinement en Algérie où le gouvernement a pris conscience de la nécessaire modernisation à effectuer dans la gestion de la chaîne de la dépense liée aux plans massifs d'investissements publics.

De plus, cette évaluation constitue un préalable à l'utilisation en Algérie d'appuis budgétaires sectoriels par la Commission européenne. L'objectif de cette évaluation a été d'effectuer, sur la base de 28 indicateurs, une analyse détaillée de six dimensions essentielles du système de gestion des finances publiques et en mesurer la performance. Ces six dimensions couvrent la crédibilité budgétaire, l'exhaustivité et la transparence du budget, la budgétisation fondée

sur les politiques nationales, la prévisibilité et le contrôle de l'exécution budgétaire, la comptabilité et l'enregistrement de l'information, et la surveillance et le contrôle externe. Les résultats obtenus dans le rapport final montrent que le ministère des Finances s'est impliqué de façon participative et transparente dans l'exercice, et que les différents départements consultés ont montré une capacité d'analyse d'un bon niveau, avec la volonté d'intégrer les standards méthodologiques et de mesures propres aux systèmes modernes de gestion basés sur la performance.

Le PEFA a néanmoins révélé certaines faiblesses, notamment dans le domaine de l'exécution budgétaire liée à la loi de règlement, au niveau de la planification budgétaire pluriannuelle, sur le contrôle interne et externe, et concernant l'accès à l'information pour le contribuable. Après la prise en compte des derniers commentaires du secrétariat du PEFA, la Chef de Délégation de l'Union européenne a remis au Secrétaire général du ministère des Finances la version finale du PEFA, le 22 novembre 2010, validant la fin de l'exercice.

Sur la base des faiblesses soulignées au cours de l'exercice PEFA, le ministère des Finances a bénéficié de recommandations formulées par les experts afin de définir des axes prioritaires pour la modernisation du système budgétaire. Cette réflexion a trouvé un écho au niveau de la Commission européenne, qui a décidé d'allouer un programme additionnel de 5 millions d'euros en soutien à ce projet de modernisation de la gestion des finances publiques en Algérie●

Programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'association (P3A), séminaires de démarrage des jumelages

Comme annoncé dans le dernier numéro de la Newsletter, les cinq projets de jumelage financés dans le cadre du P3A ont été contractualisés au mois de décembre 2010.

Il s'agit de jumelages consacrés à : (1) l'appui au ministère des Finances pour améliorer les relations de l'administration fiscale avec les contribuables (2) l'appui au ministère de l'Industrie de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'investissement (MIPMEPI) pour la préparation d'accords avec l'Union européenne dans le domaine de l'évaluation de la conformité, (3) l'appui à l'Algérienne Des Eaux (ADE) pour améliorer sa maîtrise de la qualité de l'eau, (4) le renforcement de l'Agence nationale de l'artisanat traditionnel (ANART) et des institutions publiques et professionnelles chargées de promouvoir l'artisanat traditionnel, et (5) la mise en œuvre efficiente des règles de concurrence (ministère du Commerce). Les mois de janvier et février 2011 ont été consacrés à l'installation des Conseillers résidents de jumelage (CRJ) au sein des institutions algériennes bénéficiaires des projets. Très rapidement, les premières activités programmées dans les divers projets ont été menées à bien. Après le lancement officiel du projet d'appui au ministère des Finances pour améliorer les relations de l'administration fiscale avec les contribuables le 22 février 2011, les mois de mars et avril ont été



Jumelage de la direction générale des impôts

l'occasion de lancer officiellement les quatre autres jumelages.

- Renforcement de l'Agence nationale de l'artisanat traditionnel (20 mars 2011) ;
- mise en œuvre efficiente des règles de concurrence (10 avril 2011) ;
- appui à l'Algérienne Des Eaux pour améliorer sa maîtrise de la qualité de l'eau (13 avril 2011) ;
- appui au ministère de l'Industrie de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'investissement pour la préparation d'accords avec l'Union européenne dans le domaine de l'évaluation de la conformité (14 avril 2011).

La participation à ces quatre séminaires du Secrétaire général de l'administration bénéficiaire, des représentants des Etats membres de l'UE partenaire au projet, des représentants de la Délégation de l'UE, des représentants du ministère algérien des Affaires étrangères, des nombreux cadres des institutions bénéficiaires et de la presse démontre leur grand intérêt●

Pour plus d'informations : <http://www.p3a-algerie.org/>

Signature de la Convention de financement du programme P3A II

En marge du séminaire de revue à mi-parcours du Programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'association P3A qui a eu lieu le 21 mars 2011 à la résidence Djenan El Mithak, les autorités européennes et algériennes ont signé la convention de financement du nouveau programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'association (P3A II).

Ce programme d'une durée de 4 ans et d'un budget total de 30 millions d'euros, financé à hauteur de 29 millions d'euros par la Commission européenne, permettra de poursuivre les appuis aux administrations et aux institutions publiques algériennes contribuant à la mise en œuvre de l'Accord d'association et de la Feuille de route d'accompagnement en apportant à celles-ci l'expertise, l'assistance technique et les outils de travail nécessaires à la réalisation des objectifs et au respect des obligations fixées dans l'Accord. Cet appui sera, bien entendu, coordonné avec les autres programmes de coopération pouvant soutenir les mêmes institutions. Très concrètement, ce nouveau programme va permettre à l'Union européenne de continuer

à financer des jumelages au bénéfice des administrations algériennes dans de nombreux domaines. Ainsi, prochainement, des jumelages dans les domaines de l'énergie, de la pêche, de la justice et de l'agriculture devraient être conclus. Il est également important de souligner qu'une enveloppe de 5 millions d'euros est mise à disposition dans le cadre du P3A II afin d'appuyer les réformes de la gestion des finances publiques. Le P3A II est, bien entendu, basé sur les acquis du P3A I et fonctionnera avec les structures établies dans le cadre du premier programme. L'Unité de gestion du programme continuera à être appuyée par une équipe d'assistance technique dont la procédure de recrutement vient d'être lancée●



S. E. M^{me} Laura Baeza, M. Zelmati -SG ministère du Commerce- et M. Allaoua - DG Europe MAE

Le programme Proximité rurale appuie la mise en place de plans de développement locaux



La palmeraie de Ghardaïa



Un plan de développement local (PDL) pilote de la région de Zelfana, initié par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural en coopération avec l'Union européenne dans le cadre du programme « Proximité rurale », d'appui à la mise en œuvre de la politique de renouveau rural, a été présenté lundi 4 avril 2011 au siège de la Collectivité locale.

Ce plan de développement local, qui constitue un instrument de planification pour la redynamisation durable de l'espace rural de Zelfana, a été élaboré selon la méthode participative en concertation « directe » avec les partenaires et les acteurs sociaux de la région, a expliqué le coordinateur du projet, Boualem Trabelsi. « Ce PDL vise à doter la stratégie du renouveau rural d'outils de pilotages sectoriels pertinents et appropriés pour une meilleure maîtrise des paramètres de développement de la région oasienne de Zelfana (zone pilote) avant de le généraliser à d'autres localités oasiennes du pays », a-t-il poursuivi. Le PDL est considéré comme un instrument d'appui aux communes pour un développement à la base, fondé sur l'initiative des populations, l'implication des acteurs locaux et la valorisation du potentiel

local. Il permettra d'assurer à long terme la pérennisation des actions et l'émergence d'un partenariat où la population de la commune de Zelfana tire la plus grande partie de son revenu de l'agriculture, de l'élevage et des services. Le PDL dans sa phase de diagnostic n'a malheureusement pu que constater la régression du revenu et un système de production qui se caractérise par une faible gestion des parcelles agricoles confrontées à des problèmes de vieillissement des palmiers dattiers, au manque de rationalité dans la gestion des ressources en eau et à l'absence de stratégies pour le développement de l'agriculture des oasis avec notamment une meilleure intégration de l'élevage et l'optimisation des charges de production.

La faible maîtrise des circuits d'approvisionnement et de commercialisation constitue une contrainte supplémentaire dont devront mieux tenir compte les acteurs économiques de cette région. Autant de défis que les stratégies qui se construiront ces prochaines années à partir du PDL tenteront de relever●



Le groupe de coordination des donateurs pour les Territoires palestiniens se réunit à Bruxelles

La réunion annuelle de printemps du groupe de coordination des donateurs pour les Territoires palestiniens, présidée par la Haute Représentante, Catherine Ashton, a eu lieu le 13 avril 2011 à Bruxelles. Le Premier ministre palestinien, Salam Fayyad, ainsi que Tony Blair, le représentant du quartet, y ont participé. Cette réunion du Comité de liaison ad hoc (AHLC) est la première d'une série de réunions de donateurs prévues au cours de l'année.

« Les efforts en vue de l'édification d'un Etat connaissent une nouvelle dynamique depuis 2009, depuis que le Premier ministre palestinien, Salam Fayyad, a communiqué la vision et la direction pour la création d'un Etat palestinien basé sur un plan soutenu – politiquement et financièrement – par l'UE. Toutefois, ces réalisations ne peuvent être durables

qu'à la seule condition de coïncider avec des avancées dans le dialogue de paix », a déclaré Catherine Ashton avant la réunion. « L'UE poursuivra ses efforts afin de progresser dans le processus de paix globale au Proche-Orient, qui est plus important que jamais dans le contexte actuel de troubles touchant la région dans son ensemble. »

Le Comité de liaison ad hoc a été mis en place afin de concrétiser les efforts politiques pour la réalisation d'une solution à deux Etats, notamment en soutenant la construction institutionnelle en vue d'un Etat palestinien. Depuis la dernière réunion de septembre 2010 à New York, de nouveaux progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du projet biennal de l'Autorité palestinienne pour la création d'un Etat. La réunion a permis de faire le point sur les progrès réalisés



Tony Blair, Salam Fayyad, Catherine Ashton, Jonas Gahr Store (MAE norvégien).

et les objectifs atteints concernant ce plan, en s'appuyant sur les rapports d'évaluation de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et des Nations unies. Les discussions se sont concentrées sur la situation macro-économique ainsi que sur la nécessité de poursuivre l'aide budgétaire en faveur de l'Autorité palestinienne●

L'UE fait don de 20 millions d'euros à l'Autorité palestinienne pour le paiement des salaires et des retraites de mars

L'Union européenne apporte une contribution de 20 millions d'euros à l'Autorité palestinienne pour l'aider à payer les salaires et les retraites de mars de près de 85 000 fonctionnaires et retraités palestiniens de Cisjordanie et de la Bande de Gaza. Cette contribution, canalisée par le biais du mécanisme européen de soutien aux Palestiniens (PEGASE), fait partie d'une première enveloppe d'un montant de 100 millions d'euros destinée aux territoires palestiniens occupés au titre du budget 2011, enveloppe que l'Union européenne a accepté de dégager afin d'aider l'Autorité palestinienne à maintenir les services publics essentiels pour la population. PEGASE canalise l'aide de l'UE visant à contribuer à la création d'un Etat palestinien, conformément aux priorités et aux besoins identifiés par l'Autorité palestinienne

dans son plan de réformes et de développement (PPRD). Depuis février 2008, 1,03 milliard d'euros ont été transférés par le biais des programmes de soutien financier direct de PEGASE. Outre l'aide qu'ils apportent pour aider l'Autorité palestinienne à honorer une part importante de ses frais de fonctionnement, les fonds européens soutiennent également d'importants programmes de réformes et de développement dans les principaux ministères pour aider l'Autorité palestinienne à devenir un Etat conformément au plan proposé en août 2009 par le Premier ministre, Salam Fayyad. Depuis 2007, l'aide financière totale de l'UE versée aux Palestiniens, y compris celle versée aux organisations de la société civile et aux réfugiés, s'élève en moyenne à plus de 500 millions d'euros par an●

L'Union européenne ouvre son marché aux exportations palestiniennes

L'Union européenne a signé un accord avec le Premier ministre palestinien, Salam Fayyad, accord qui autorise l'accès immédiat et libre de droits au marché européen à tous les produits agricoles, produits agricoles transformés et produits halieutiques en provenance de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. L'accord a été signé en marge de la réunion annuelle de printemps du Comité de liaison ad-hoc (AHLC), le groupe de coordination des donateurs pour les territoires palestiniens, qui s'est tenue à Bruxelles.

« Faciliter le commerce palestinien est un élément essentiel du processus d'édification de l'Etat, processus que l'UE soutient tant sur le plan politique que financier. Cet accord est l'expression concrète de notre soutien », a déclaré la Haute Représentante de l'UE aux Affaires étrangères, Catherine Ashton, qui a signé l'accord avec Salam Fayyad au nom de l'UE.

« Cet accord est une bonne chose pour les agriculteurs palestiniens et l'économie en général car il ouvre l'accès libre de droits à notre marché de 500 millions de consommateurs pour les exportations agricoles », a souligné le commissaire en charge de l'Agriculture, Dacian Cioloș. Karel De Gucht, commissaire en charge du Commerce, a souligné que « cet accord a été réalisé grâce à l'engagement réel et collectif de l'UE à améliorer ses relations commerciales pour soutenir l'économie palestinienne.

D'autres mesures peuvent encore être prises en ce sens à l'échelon bilatéral, régional et même multilatéral. Je tiens à ce que toute nouvelle mesure de développement des échanges s'enracine vraiment dans un environnement politique favorable et se traduise par des avantages sociaux et économiques concrets pour les Palestiniens ». L'accord, prévu pour une période provisoire de dix



Salam Fayyad, Catherine Ashton.

ans qui pourra être prolongée, prévoit l'entière libéralisation ainsi que l'accès immédiat sur le marché européen des produits agricoles, des produits agricoles transformés ainsi que des produits halieutiques en provenance de la Cisjordanie et de la bande de Gaza.

La seule exception concerne les droits spécifiques applicables aux importations de fruits et de légumes au titre du système des prix d'entrée qui reste applicable si ces prix ne sont pas respectés.

Il prévoit également de nouvelles dispositions en vue d'améliorer l'efficacité de la coopération et de l'aide administrative, l'objectif étant de faire en sorte que seuls les produits palestiniens bénéficient de cet accord.

L'Autorité palestinienne est le plus petit partenaire commercial de l'UE dans la région euro-méditerranéenne et même dans le monde, les échanges commerciaux s'étant élevés au total à 56,6 millions d'euros en 2009, un montant essentiellement représenté par les exportations de l'UE (50,5 millions d'euros).

Les importations de l'EU en provenance de l'Autorité palestinienne ont représenté seulement 6,1 millions d'euros en 2009.

Il s'agit essentiellement d'importations de produits agricoles et de produits agricoles transformés. Cette libéralisation du marché de l'UE devrait soutenir le développement économique en Cisjordanie et dans la bande de Gaza en améliorant les recettes d'exportation.

A l'issue de la réunion, M^{me} Catherine Ashton a rappelé que l'Autorité palestinienne avait réalisé d'importantes avancées en termes de renforcement de l'Etat. « Aujourd'hui, les institutions palestiniennes soutiennent très bien la comparaison avec celles d'Etats bien établis. » Elle a insisté sur le rôle joué par l'UE dans ce processus, ajoutant que, pour 2011, l'Union y avait déjà affecté 300 millions d'euros ●

Recevoir plus en échange de ce que l'on donne : Le Parlement et Štefan Füle demandent une redéfinition des priorités de la Politique de voisinage

Dans le cadre de revue de la mise en œuvre de la Politique européenne de Voisinage, les députés européens avaient exprimé leur souhait d'une PEV « flexible » en prise directe avec la société civile.

Pour les parlementaires européens, la Politique européenne de Voisinage (PEV) dans le sud de la Méditerranée et en Europe orientale doit être suffisamment flexible pour que les partenaires les plus avancés puissent progresser plus rapidement vers l'adoption des normes et des valeurs de l'UE. Cela s'est traduit par deux projets de résolutions, adoptés en mars dernier par la commission des Affaires étrangères du Parlement européen. Ces deux projets de résolutions se basent sur les rapports des députés européens Mario David, pour la dimension méridionale de la PEV, et Marek Siwiec, en ce qui concerne la dimension orientale.

Les deux rapporteurs avaient souligné que la réforme de la PEV devait être centrée « sur le dialogue, jusqu'ici négligé, avec les organisations de la société civile et les forces démocratiques » dans les pays de la PEV, ce qui exigerait une meilleure utilisation de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme (IEDDH). Suite à ces propositions de résolutions, le 7 avril dernier, le Parlement européen a adopté une résolution par laquelle il déclare que

la politique européenne de voisinage (PEV) doit subir une réforme radicale.

Se faisant l'écho des propos du Commissaire européen en charge de la politique de voisinage Stefan Füle, qui s'était exprimé lors du débat en séance plénière début avril, la résolution affirme que l'UE « doit recevoir plus en échange de ce qu'elle donne », ce qui signifie qu'il faut accroître le soutien politique et financier aux pays du voisinage en échange, toutefois, de la mise en œuvre de réformes internes et démocratiques.

La résolution du Parlement reconnaît que, dans le passé, la PEV n'a pas suffisamment contribué à promouvoir les droits de l'Homme dans les pays tiers. Le Parlement demande donc instamment aux Etats membres de renforcer leur politique de soutien à la démocratie et aux droits de l'Homme, en créant un mécanisme de mise en œuvre qui permettra de suspendre les accords conclus avec un pays tiers en cas de violations graves des droits de l'Homme.

Les députés ont réaffirmé les valeurs, principes et engagements sur lesquels la PEV a été construite, qui incluent la démocratie, la règle du droit, le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, la bonne gouvernance, l'économie de marché et le développement durable. Ils considèrent que la PEV demeure un cadre valide pour

approfondir et renforcer nos relations avec nos partenaires les plus proches et ils soulignent la nécessité de maintenir le principe de l'appropriation conjointe de la conception et de la mise en œuvre des programmes de la PEV. Ils souhaitent que la revue stratégique en cours de la PEV reflète un engagement politique accru de tous les partenaires. Ils recommandent également de saisir l'opportunité qu'offre le Traité de Lisbonne avec le renforcement du rôle de la Haute Représentante, la création du SEAE et les pouvoirs accrus du Parlement européen pour donner une plus grande cohérence à la politique extérieure de l'UE.

Dans un discours prononcé devant le Parlement, le Commissaire Füle a qualifié « d'importants et utiles » les récents rapports du Parlement européen sur le Sud et l'Est et s'est réjoui de l'existence



Parlement européen

d'une vision commune sur ces aspects. Le Commissaire a indiqué qu'un des résultats majeurs de la révision de la PEV, à laquelle procède actuellement la CE et qui doit être rendue publique en mai, « est la nouvelle approche qui différencie la politique de voisinage en fonction des besoins et des souhaits de chaque pays partenaire. Certains pays partenaires souhaitent se rapprocher le plus possible de l'Union européenne et ce, même jusqu'à l'adhésion », a-t-il déclaré. « En revanche, certains préfèrent exploiter d'autres avantages de la politique de voisinage. L'idée est donc de "recevoir plus en échange de ce que l'on donne", selon une approche spécifique et différenciée - tout en assurant une meilleure gestion politique de nos relations avec nos partenaires. » M. Füle avait expliqué aux

députés européens que les valeurs de démocratie, d'Etat de droit et de respect des droits de l'Homme seraient « au cœur » de la nouvelle Politique du voisinage pour tous les pays partenaires.

« Ces valeurs doivent se traduire par des engagements communs plus fermes vis-à-vis d'éléments indispensables à la démocratisation : je songe en particulier à des élections libres et démocratiques, à la liberté d'expression et de réunion, à l'indépendance du judiciaire, à la lutte contre la corruption et à la réforme du secteur de sécurité. » La Politique du voisinage révisée reconnaîtra et tiendra compte également de l'importance de la société civile, a déclaré le commissaire, avant d'ajouter : « Une société civile dynamique fait

participer les citoyens et contribue à obliger les gouvernements à rendre des comptes ». La résolution du Parlement européen, approuvée à main levée, demande également plus de transparence dans la procédure suivie par la Commission pour le mandat de négociation sur « le statut avancé » des pays partenaires et souligne la nécessité d'établir des critères précis pour l'attribution de ce statut et d'impliquer le Parlement dans ce processus. Le « statut avancé » a été accordé au Maroc (2008) et à la Jordanie (2010). Il faisait aussi l'objet de négociations avec la Tunisie. L'UE s'est engagée à poursuivre les négociations avec le nouveau gouvernement démocratiquement élu.

Relancer le dialogue avec la société civile

Une priorité de la Politique de voisinage de l'UE

La Politique de voisinage (PEV) de l'UE qui concerne 16 pays du sud de la Méditerranée et d'Europe orientale, y compris l'Algérie, est en cours de révision. Dans la résolution sur la révision de la politique de voisinage méridional, adoptée début avril par les parlementaires européens, l'UE devra développer des partenariats avec les sociétés civiles en complément des activités déjà mises en œuvre dans ce cadre avec les gouvernements nationaux (voir article précédent).

La révision de la dimension méridionale de la PEV est marquée par les bouleversements politiques et sociaux encore actuellement en cours dans le bassin méditerranéen. L'UE peut maintenant tirer les leçons de ces événements et appuyer de manière ciblée les pays en transition vers la démocratie, mais en échange, il est

indispensable que ceux-ci respectent leurs obligations contractées dans le cadre des droits de l'Homme, recommande la commission des Affaires étrangères du Parlement européen. La Commission européenne met en œuvre des programmes avec la société civile depuis de nombreuses années dans la région méditerranéenne. Le projet TRESMED III « Dialogue avec la société civile », financé par l'UE entre 2004 et 2010 avec un budget d'environ 1 million d'euros, et géré par le Conseil économique et social (CES) de l'Espagne, avait comme objectif le renforcement des capacités des partenaires économiques et sociaux dans le cadre du dialogue institutionnel, dans le but d'aider la société civile, d'améliorer la gouvernance et de promouvoir la démocratisation dans la région de la Méditerranée.

Il a visé la promotion et le renforcement du rôle consultatif des acteurs économiques et sociaux de la Méditerranée pour les encourager à s'investir dans le processus d'élaboration des politiques et dans le partenariat euro-méditerranéen. Il a cherché par ailleurs à créer et à consolider des instances influentes de dialogue social et à concilier développement économique et développement social.

Les conclusions du projet lors de la conférence finale en mai 2010 ont été claires : le rôle et la qualification des organisations de la société civile est fondamental pour leur fonction de représentation et de conciliation des différents intérêts légitimes de nos sociétés. Les partenaires économiques et sociaux, ainsi que les organisations de la société civile dans leur ensemble, doivent adhérer à la démocratie participative et se doter, d'eux-mêmes, de la reconnaissance et de la capacité nécessaires afin de pouvoir influencer sur les prises de décision, par les pouvoirs publics, à qui incombent les décisions politiques et de gouvernement. Le projet TRESMED III a aussi souligné la nécessité de créer des liens de coopération entre les CES et la société civile organisée des pays du sud de la Méditerranée, en faveur de la création d'une culture de paix, de progrès et de participation afin d'augmenter le développement social et économique.

Sur la base de ces conclusions, un nouveau projet a été lancé en 2010 : le Programme régional « Société civile », qui doit se dérouler entre 2010 et 2012, avec un budget de 1 million d'euros et concerne les pays du voisinage sud de l'UE, vise au renforcement de la société civile dans cette région en vue de susciter un débat plus démocratique au niveau national dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen ainsi que dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée. Ce projet, comme le précédent, entend renforcer la capacité institutionnelle de la société civile dans l'objectif de promouvoir les mécanismes de dialogue et de coordination au sein de la société civile ainsi qu'entre la société civile et les institutions publiques.

Le projet propose, entre autres, l'organisation de plusieurs rencontres des représentants des Etats et des organisations de la société civile travaillant dans le domaine de la médiation, de la réglementation et de la consultation et l'élaboration d'une stratégie pour garantir la présence de représentants de la société civile dans les mécanismes décisionnels. Les Programmes régionaux Société civile et TRESMED III tout comme les programmes précédents apparaissent comme des outils précieux pour la réalisation des objectifs du Processus de Barcelone de « créer un espace de paix

et de stabilité reposant sur le respect des droits fondamentaux, en créant une zone de prospérité partagée et en contribuant à une meilleure compréhension mutuelle des peuples de la région ».

Cependant, il est nécessaire de continuer dans cette direction et de renforcer les aspects positifs de ces programmes. L'Union européenne s'est engagée dans ce sens. Le débat sur le rôle de la société civile dans la région est plus que jamais ouvert, la nécessité d'engager de manière croissante la société civile dans le dialogue avec les institutions est devenue une priorité pour le pays du sud de la Méditerranée.

L'expérience acquise va sûrement se prolonger dans le futur afin de permettre aux partenaires sociaux de la zone euro-méditerranéenne de confronter leurs expériences, partager leurs bonnes pratiques, cerner les sujets d'intérêt commun et adopter d'une manière consensuelle des critères communs sur l'ensemble des thèmes. Les événements historiques dans la région méditerranéenne des derniers mois ont accéléré le processus d'élaboration d'une stratégie révisée de la politique de voisinage de l'UE pour garantir la présence de représentants de la société civile dans les mécanismes décisionnels. L'UE a l'expérience à travers ses Etats membres du chemin vers la démocratisation. A travers cette nouvelle politique de voisinage orientée vers la société civile, l'UE est prête à soutenir les peuples de la zone Méditerranée dans leur propre processus d'édification d'Etats démocratiques et de sociétés pacifiques et prospères ●

Ensemble, pour protéger notre patrimoine ksar et oasis d'El Atteuf (Vallée du M'zab)

Le projet a organisé le 4 mars dernier une journée « touiza » à travers les ksour et les palmeraies de la vallée du M'zab. L'activité fait partie des actions du projet Montada dans la ville de Ghardaïa.

Ces travaux de volontariat, pour le nettoyage des quartiers historiques, ont connu une large participation des habitants d'âge et de couches sociales différents. Ils étaient tous là afin de participer à l'embellissement de leur ville. La présence et la participation des autorités de la ville (APC, OPVM) a donné un signe d'encouragement et de soutien à ces actions. Les travaux ont concerné Ammi Hammou, Sidi Brahim, Chikh Belhadj, Babdellah et quartier Chorfa, plus l'entretien (nettoyage et chaulage) des mausolées. L'objectif principal de cette activité est de réhabiliter et de valoriser le travail collectif en net recul depuis des années et de sensibiliser les citoyens à conserver leurs attaches à leur patrimoine ancestral●

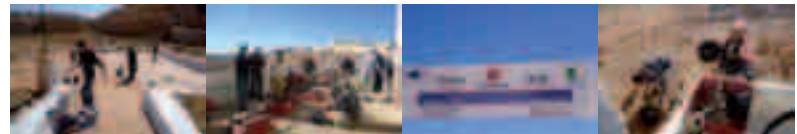
L'école et le patrimoine

Le 1^{er} mars 2011, le projet Montada (Forum de promotion de l'architecture traditionnelle au Maghreb) a organisé une excursion pour les enfants des quatre écoles primaires participant au projet afin de leur permettre de visiter des monuments et sites historiques de la Vallée du M'zab. L'activité entre dans le cadre de l'action éducative du projet Montada dont



le but est de donner aux élèves un support d'idées et d'images sur le patrimoine de la Vallée du M'zab. Ce support aidera les écoliers à travailler ensemble à une série d'activités avec la participation des cadres pédagogiques, des parents d'élèves et des habitants du quartier.

En Algérie, l'Office de protection et de promotion de la Vallée du M'zab, sous l'égide du ministère de la Culture, est le partenaire de Montada●



Touiza El Atteuf @Photo Euromed Héritage IV- Montada

EuroMed Audiovisuel III

Le programme EuroMed Audiovisuel III contribue au dialogue et à la diversité culturelle en soutenant le développement des capacités cinématographiques et audiovisuelles dans les pays du sud de la Méditerranée.

Le 15 mars dernier, la troisième phase du programme EuroMed Audiovisuel III a été lancée lors d'une conférence de presse tenue à Amman. Doté d'un budget global de 11 millions d'euros sur 3 ans (2011-2013), le programme EuroMed Audiovisuel III, qui s'appuie sur les expériences et leçons tirées des précédents EuroMed Audiovisuel I et II, finance sept projets visant au développement du film et du secteur audiovisuel dans la région sud de la Méditerranée. Le programme prévoit la formation de professionnels du film méditerranéen dans des domaines clés pour le développement du secteur, comme la production, le documentaire ou encore la coproduction.

L'idée est d'encourager le développement du secteur cinématographique en soutenant l'émergence d'un public pour ces films et la création d'un marché pour leur distribution. Dans ce cadre, la Délégation de l'Union européenne en Algérie a été désignée comme chef de file pour la mise en œuvre de trois de ces projets, DocMed, DIA Sud-Med et TerraMed Plus. DocMed a pour objectif de contribuer

à la structuration de la production documentaire au Maghreb et au Moyen-Orient par la formation à la production et à la coproduction de producteurs de documentaires.

Il vise également à contribuer au développement et au financement par la coproduction de 10 projets documentaires arabes par an et à renforcer les compétences des producteurs pour qu'ils soient en capacité de soutenir durablement les créateurs en développant et en coproduisant de nouveaux projets au-delà de la formation. DIA Sud-Med devra, de son côté, permettre de consolider une véritable industrie de l'audiovisuel au sud de la Méditerranée, créatrice d'emplois pérennes et de croissance, dans une logique de soutien au dialogue interculturel méditerranéen et euro-méditerranéen.

Ce programme va soutenir et renforcer la professionnalisation du secteur audiovisuel via la formation initiale et continue. Enfin, TerraMed Plus sensibilisera le public euro-méditerranéen à l'offre audiovisuelle dans la région, en contribuant et en renforçant la coopération des programmes audiovisuels entre les deux rives de la Méditerranée afin que ces derniers bénéficient d'une plus large audience.

Autant de projets qui encouragent un secteur créateur d'emplois tout en permettant au marché de l'audiovisuel de se développer dans la région pour, à terme, aider les films méditerranéens à se tailler une place sur la scène mondiale●

Les programmes EuroMed migration

Depuis 2004, dans le cadre de sa programmation régionale EuroMed, la Commission européenne appuie des projets dans le domaine de la migration afin de favoriser l'analyse et la coopération sur les questions de migration et de circulation des personnes ainsi que l'intégration sociale des migrants. Ces projets ont également pour objectif de contribuer au développement d'un espace euro-méditerranéen de coopération en matière de migration et d'assister les pays partenaires à trouver des solutions aux diverses formes de migrations.



Trois programmes se sont succédés depuis 2004 : EuroMed migration I (de 2004 à 2007, pour un montant de 2 millions d'euros), EuroMed migration II (de 2009 à 2011 pour un montant de 5 millions d'euros) et enfin EuroMed migration III (pour 5 millions d'euros également sur la période 2011 à 2013).

EuroMed migration I était axé sur le suivi, l'analyse et la prévision des mouvements migratoires, de leurs causes et de leur impact en Europe et dans les pays méditerranéens partenaires. A cette fin, le programme a suivi une approche globale couvrant tous les aspects (démographiques, économiques, juridiques, sociaux et politiques) des migrations.

Les activités du projet ont été centrées sur trois domaines liés à l'amélioration de la connaissance mutuelle sur le phénomène des migrations : statistiques fiables sur les flux migratoires; publication d'études sur les domaines juridiques, économiques et sociaux liés aux migrations et formation. Le projet a mis en place quatre programmes de recherche : migrations, transferts et développement ; migrations de transit ; gestion frontalière ; diaspora et pays d'origine. Il a fonctionné avec l'appui d'un réseau de correspondants scientifiques établis dans les pays méditerranéens partenaires, tout en bénéficiant des apports d'experts extérieurs.

EuroMed migration II a démarré en octobre 2008 et a pour but de renforcer la coopération en matière de gestion des migrations afin de permettre aux partenaires de trouver des solutions plus efficaces, ciblées et globales aux diverses formes de migrations. Il ambitionne notamment d'établir des mécanismes d'encouragement des possibilités de migration légale, d'appuyer les mesures de promotion des liaisons entre migration et développement et d'intensifier les activités visant à enrayer le trafic de personnes et l'immigration illégale dans la région euro-méditerranéenne, en conformité avec les droits fondamentaux reconnus par les conventions internationales.

Un des objectifs est de faire de la migration légale un instrument de développement économique, social et culturel dans les Etats membres de l'UE et les pays partenaires du sud de la Méditerranée. Pour EuroMed III, qui est en cours de démarrage, il s'agit de continuer à promouvoir les voies d'immigration légales, la mobilité des travailleurs ainsi que les synergies entre migration et développement. Le projet a également pour objectif de soutenir la lutte contre l'immigration illégale (en coopération avec les pays d'origine, de transit et de destination) et le renforcement de la capacité de gestion des frontières.

Dans le cadre de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP), une coopération transfrontalière a également été mise en place avec tous les pays voisins (méditerranéens et orientaux). Cette coopération transfrontalière (CTF) est un des domaines de priorité de l'IEVP et vise à renforcer la coopération entre les Etats membres de l'UE et ses partenaires situés le long des frontières externes de l'UE.

La CTF a mis en place un partenariat parfaitement équilibré: les pays partenaires et les pays européens travaillent ensemble au sein d'une structure de gestion commune, ils appliquent les mêmes règles de mise en œuvre et partagent un seul budget. Les besoins communs sont identifiés par des partenaires locaux des deux côtés de la frontière qui ciblent les activités les plus pertinentes pour leur région.

Au total, 15 programmes CTF (9 programmes avec une frontière terrestre, 3 programmes avec une route maritime et 3 programmes de bassins maritimes) ont été identifiés des deux côtés des frontières extérieures – orientales et méridionales - de l'Union européenne ●

Visite en Algérie de l'Agence européenne pour l'environnement

Vers un système d'information environnementale partagé et élargi (SEIS) dans les pays de la Politique européenne de voisinage

Dans le cadre du projet européen vers un système d'information environnementale partagé et élargi (SEIS) dans les pays de la Politique européenne de voisinage (PEV), l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), en charge de la gestion de ce projet, s'est rendue en Algérie les 6-7 avril dernier. Cette visite avait pour objectif d'évaluer avec les autorités algériennes la situation du pays au niveau des trois composantes d'un système d'information environnementale partagé et élargi, soit les systèmes d'information en place, les contenus associés ainsi que les éléments de coopération interinstitutionnelle.

Organisées au sein du ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire algérien, les deux jours de travaux se sont déroulés en séances plénières avec les différentes institutions algériennes actives dans le domaine de l'environnement. Une attention particulière a été donnée aux trois domaines prioritaires de l'initiative horizon 2020 (eaux usées résiduaires urbaines, déchets municipaux et émissions industrielles).

Les différentes présentations et les débats ont permis d'aborder successivement les questions des modes de coopération institutionnelle, le rôle de la donnée et de l'information, son accessibilité, sa confidentialité, la responsabilité des institutions, l'expertise et les éléments infrastructurels nécessaires pour assurer la qualité et les flux de données aux différents niveaux du territoire algérien.

Deux axes de travail couvrant à la fois la réalité des actions engagées, sur le terrain, par les institutions algériennes et la volonté européenne de progresser vers un système élargi et partagé d'information sur l'environnement en Méditerranée ont été définis :

1. Préparer la mise en œuvre du Système d'information environnemental (SIE) de l'Observatoire national de l'environnement et du développement durable (ONEDD) en tant que pilote SEIS en Algérie. En effet, ce système, dont les premières études de conception ont déjà été menées, implique une coopération interinstitutionnelle et un débat sur une politique de données environnementales, en partant des besoins réels en information des différents acteurs du niveau local et au niveau national. En termes d'infrastructures, ce SIE pourrait s'appuyer sur l'architecture définie par le schéma directeur des Systèmes d'information du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement (MATE).

2. Mener un projet pilote de système d'information thématique sur les rejets liquides en mer, en couvrant toute la chaîne de production de l'information : infrastructures de surveillance, mécanisme de collecte, validation et collecte des données, accès aux données, analyse et préparation d'indicateurs, rapportage international. Ce système thématique répond à un des volets du suivi de l'initiative H2020 et pourrait s'intégrer comme une composante du SIE de l'ONEDD.

Le MATE a réitéré par la voix du chef du cabinet du ministre sa ferme volonté de progresser vers un meilleur partage d'informations et salué la proposition de coopération sur le volet SIE de l'ONEDD et le système d'information thématique sur les rejets liquides en mer (sous réserve d'une consultation interministérielle sur le sujet).

Ces deux axes de travail seront déclinés sous la forme de plans d'action mettant en évidence les engagements de chacun et un échéancier●

Renforcer le rôle des femmes dans les pays voisins de l'UE

L'égalité entre les femmes et les hommes est un droit fondamental inscrit dans la Charte des droits de l'Homme. C'est aussi une valeur fondamentale des traités fondateurs de l'UE et du traité de Lisbonne. La promotion et la protection des droits de la femme occupent une place centrale dans la politique extérieure de l'UE. Conformément à cet engagement, le Conseil Affaires étrangères avait adopté en juin 2010 le Plan d'action de l'UE sur l'égalité entre les femmes et les hommes et l'émancipation des femmes dans le développement pour la période 2010-2015, soulignant que : « L'UE réitère son réel engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes en tant que droit humain, facteur de justice sociale et valeur clé de la politique de développement de l'UE. »

Le renforcement du rôle des femmes dans la société est l'une des principales priorités du partenariat euro-méditerranéen, et celui-ci s'est donc engagé à prendre des mesures pour réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes, en luttant préventivement contre toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes et en garantissant la protection de leurs droits.

Depuis plusieurs années, des efforts ont été déployés à cette fin, comme en témoignent, par exemple, les conclusions adoptées par les ministres de l'Union pour la Méditerranée (UpM) lors de la deuxième Conférence ministérielle sur le renforcement du rôle des femmes dans la société, en novembre 2009, à Marrakech ou la première Conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur le renforcement du rôle des femmes dans la société à Istanbul, en 2006.

Les ministres de l'UpM ont défini les fondements de cette politique, soulignant l'importance des « actions menées aux niveaux national, sous-régional et régional et destinées à améliorer le statut des femmes, à renforcer le rôle des femmes dans la vie politique, civile, sociale, économique et culturelle et à lutter contre toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes et des filles ».

Ils ont souligné le besoin « d'actions concrètes », mettant en avant une série d'engagements dans trois domaines : les droits civils et politiques, les droits économiques, les droits culturels et sociaux.

Une approche régionale

« L'égalité entre les femmes et les hommes est essentielle pour la croissance et la réduction de la pauvreté, et c'est une clé pour atteindre les Objectifs de développement du millénaire.

Cependant, les inégalités entre les femmes et les hommes persistent toujours dans de nombreux systèmes culturels, sociaux et politiques.

Dans les pays en développement, les femmes souffrent de manière disproportionnée de la pauvreté et des maladies qui y sont associées, telles que la malnutrition, la santé précaire et l'analphabétisme. »

Ces questions sont systématiquement examinées dans le cadre des relations bilatérales entre l'UE et ses pays partenaires. Dans le même temps, la coopération euro-méditerranéenne dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes inclut une importante composante régionale.

Le Programme de renforcement de l'égalité

Jusqu'à présent, la Commission européenne a soutenu les questions d'égalité et de genre par le biais de programmes mis en œuvre directement avec la société civile. L'actuel programme régional « Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région euro-méditerranéenne » (EGEP), mis en œuvre jusqu'en 2011, introduit une dimension gouvernementale en organisant le développement des capacités et des formations pour des organismes gouvernementaux et para-gouvernementaux dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la lutte contre la violence et du suivi du processus d'Istanbul.

Le programme triennal, doté d'un budget de 4,5 millions d'euros, poursuit trois objectifs principaux : la mise en application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), le renforcement

des stratégies visant à lutter contre les violences sexistes à l'encontre des femmes et le soutien du suivi de la conférence ministérielle d'Istanbul de 2006.

Ce programme vise à exploiter les réalisations d'un projet antérieur intitulé « Rôle des femmes dans la vie économique » qui s'est achevé en janvier 2009. Celui-ci, d'un budget de 5 millions d'euros, entendait ouvrir de nouvelles perspectives pour la participation des femmes à la vie économique.

En octobre 2010, le programme EGEP a publié une série de rapports sur les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes dans huit pays du sud de la Méditerranée.

L'objectif est de fournir aux acteurs et aux parties prenantes un état des lieux de la situation dans la région.

Les rapports présentent une vue d'ensemble des réformes et des dynamiques en cours en matière de droits civils et politiques des femmes, en accordant une attention particulière aux réformes juridiques, à la violence fondée sur le genre et à la participation politique ●



Photo: © Euro-Med Gender Equality Programme (EGEP).

Egalité des genres : en savoir plus

Liens utiles

- Coopération et développement EuropeAid Page web sur l'égalité entre les femmes et les hommes http://ec.europa.eu/europeaid/what/gender/index_fr.htm
- Service européen pour l'action extérieure – Euromed et les femmes http://eeas.europa.eu/euromed/women/index_fr.htm
- Service européen pour l'action extérieure – Les droits des femmes dans la politique extérieure de l'UE http://eeas.europa.eu/human_rights/women/index_en.htm
- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans la région euro-méditerranéenne : fiche http://www.enpi-info.eu/mainmed.php?id=250&id_type=10&lang_id=469 ; site web du projet <http://www.euromedgenderequality.org/>

Documents

- Plan d'action de l'UE sur l'égalité entre les femmes et les hommes et l'émancipation des femmes dans le développement (2010-2015) http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/EN/genaff/115157.pdf
- Boîte à outils pour l'intégration de la dimension de genre dans la coopération au développement de la CE http://ec.europa.eu/europeaid/sp/gender-toolkit/fr/index_fr.htm

Les lignes directrices de l'UE pour l'égalité entre les femmes et les hommes désormais disponibles en arabe

Les lignes directrices de l'UE sur les violences contre les femmes et la lutte contre toutes les formes de discrimination à leur encontre, adoptées en décembre 2008, témoignent clairement de l'engagement politique de l'UE à faire de la question des droits des femmes une priorité.

Ces lignes directrices sont à présent disponibles en arabe. Les lignes directrices recommandent des actions spécifiques en faveur des femmes et des filles à mener en coopération avec tous les pays partenaires.

Elles s'articulent autour de quatre objectifs :

1. promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre les discriminations à leur encontre ;
2. recueillir des données sur les violences à l'égard des femmes et développer des indicateurs ;
3. mettre au point des stratégies efficaces et coordonnées ;
4. combattre l'impunité dans ce domaine et faciliter l'accès des victimes à la justice.

Avec le « Plan d'action de l'UE sur l'égalité entre les femmes et les hommes et l'émancipation des femmes dans le développement », adopté en juin

2010, les « Lignes directrices de l'UE sur les violences contre les femmes » constituent le principal cadre politique de l'UE régissant la coopération avec les pays partenaires sur les questions de genre.

Le Bureau d'assistance technique de l'UE pour la Cisjordanie et la bande de Gaza a publié ces lignes directrices en arabe afin de sensibiliser les Territoires palestiniens occupés à la nécessité d'éradiquer cette grave violation des droits humains, l'idée étant de partager la contribution de l'UE et son engagement politique dans ce domaine dans le cadre des efforts menés dans le monde entier contre les violences à l'encontre des femmes.

Le soutien aux organisations de la société civile dans ce domaine peut également se faire par le biais de différents programmes tels que « Investir dans les ressources humaines – Egalité hommes-femmes » ou l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme.

Les actions soutenues peuvent inclure la mise en place d'un système de référence pour la coordination des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux actifs dans l'aide aux victimes de violences fondées sur le genre et qui défendent l'accès à la justice, les droits des travailleurs, le droit

des femmes à la propriété et à l'héritage et la prévention des violences sexuelles sur les écoliers et les jeunes.

Cette publication s'inscrit dans le cadre des efforts visant à diffuser ces engagements politiques de l'UE en arabe. D'autres textes sont également publiés en arabe, comme les Orientations de l'Union européenne concernant les défenseurs des droits de l'Homme et les Directives pour la politique de l'UE à l'égard des pays tiers concernant la torture●

En savoir plus

Lignes directrices de l'UE sur les droits de l'Homme en arabe :

http://eeas.europa.eu/delegations/westbank/eu_westbank/hrp/index_en.htm

A l'occasion du 100^e anniversaire de la Journée internationale de la femme :

Les plus hauts responsables européens ont rendu hommage aux femmes du monde arabe

« Les femmes doivent être au cœur des discussions sur le nouvel ordre qui émerge des soulèvements en Afrique du Nord et au Proche-Orient », ont déclaré la Haute Représentante de l'UE, Catherine Ashton, et la Commissaire européenne en charge de la justice, Viviane Reding, dans une déclaration conjointe à l'occasion du 100^e anniversaire de la Journée internationale de la femme. « Les femmes ont joué un rôle crucial dans le déclenchement des mutations qui s'opèrent en Afrique du Nord...

Dans un climat de violence, elles se sont engagées dans la lutte pour le changement. Nous espérons que le rôle crucial que les femmes ont joué jusqu'à présent sera pleinement pris en compte dans les changements institutionnels qui font déjà l'objet de discussions dans la région.

Les femmes doivent être au cœur des discussions sur le nouvel ordre qui sera mis en place. Ce n'est qu'en prenant des mesures énergiques aujourd'hui que nous garantirons aux femmes et aux fillettes un avenir sans discrimination, ni violence, dans un monde offrant les mêmes chances à toutes et à tous. »

Tout au long du siècle écoulé, la Journée internationale de la femme a marqué et célébré les avancées économiques, sociales, politiques et culturelles obtenues par les femmes dans le monde entier. Les femmes ont de tout temps lutté pour plus de reconnaissance et de liberté et, en particulier, pour une plus grande liberté de choix.

Le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, et le président de la Commission, José Manuel Barroso, ont, eux aussi, rendu hommage aux femmes du monde arabe. Ce dernier a évoqué la « lutte courageuse des femmes d'Afrique du Nord qui, à côté des hommes, maintenant font

tout pour résister aux dictatures et établir des démocraties » tandis que le président Van Rompuy a déclaré qu'il était « encourageant de voir le rôle des femmes dans les révoltes du monde arabe (sur les places publiques de Tunis et du Caire) et de constater qu'elles réclament l'égalité et la justice pour tous ».

La Journée internationale de la femme nous rappelle chaque année que de nombreuses femmes de par le monde continuent d'être victimes d'inégalités. Elles gagnent moins et possèdent moins que les hommes et restent sous-représentées politiquement.

Chaque jour, des milliers de femmes et de fillettes sont victimes de violences à caractère sexiste, ce qui inclut notamment les maltraitances sexuelles, la traite et les mariages précoces ou forcés.

Aujourd'hui, l'UE réaffirme sa détermination à promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. L'égalité entre les femmes et les hommes est un droit fondamental, une valeur commune de tous les pays de l'Union et une condition sine qua non d'une croissance intelligente, durable et inclusive au sein de l'UE ainsi qu'un principe fondamental de son action extérieure.

Viviane Reding et Catherine Ashton ont affirmé que les femmes ont de tout temps lutté pour plus de liberté et, en particulier, pour une plus grande liberté de choix.

« Nous profitons de cette occasion pour réaffirmer ensemble notre détermination à promouvoir les droits des femmes et l'égalité entre les sexes. Ce n'est qu'en prenant des mesures énergiques aujourd'hui que nous garantirons aux femmes et aux fillettes un avenir sans discrimination, ni violence, dans un monde offrant les mêmes chances à toutes et à tous. »

Une bonne gestion des flux migratoires pour une meilleure mobilité...

Cecilia Malmström, Commissaire aux Affaires intérieures et de János Martonyi, ministre hongrois des Affaires étrangères en visite en mars au Caire

Cecilia Malmström, la Commissaire européenne en charge des Affaires intérieures en compagnie du ministre hongrois des Affaires étrangères, János Martonyi, était en visite, en mars dernier, en Egypte afin de discuter de la situation en Afrique du Nord et plus particulièrement du drame humanitaire et du problème plus général de l'immigration.

Cette visite s'inscrivait « dans le cadre de la réponse de l'Union européenne aux nouveaux développements dans le sud de la Méditerranée... La poursuite des violences pourrait augmenter le nombre de personnes fuyant leur pays

en vue de bénéficier d'une protection internationale. Nous devons mettre en place les moyens les plus efficaces pour les aider ». A plus long terme, il s'agissait de s'entretenir « sur la coopération à long terme dans le domaine de l'immigration, de la migration des travailleurs, des visas, du contrôle aux frontières, etc. ».

La Commissaire a également déclaré : « Je suis convaincue qu'une solution durable à la question de l'immigration clandestine ne pourra être mise au point qu'en coopération avec les pays d'Afrique du Nord. » La mobilité est l'un des trois piliers de la « Communication de l'UE pour un partenariat pour la démocratie



et une prospérité partagée avec le sud de la Méditerranée », une stratégie qui décrit ce que l'Europe peut faire pour soutenir les changements spectaculaires qui ont lieu dans les pays du sud du Voisinage●

Extraits de la communication en matière de mobilité

... Des partenariats pour la mobilité doivent être conclus avec les pays partenaires. Ils viseront à fournir un cadre à même de garantir que la circulation des personnes entre l'UE et un pays tiers est correctement gérée. Ils couvriront des initiatives dans des secteurs comme ceux des visas et de l'immigration légale, les cadres légaux de la migration (économique) ; le développement de capacités pour la gestion des fonds envoyés par les migrants et pour l'ajustement efficace des demandes et des besoins de main-d'œuvre, les programmes de retour et de réintégration, l'adaptation des régimes d'asile aux normes de l'Union, etc. En échange d'une mobilité accrue, les partenaires doivent être prêts à accroître le développement des capacités et à fournir un soutien financier suffisant pour la gestion des frontières, la prévention et la lutte contre l'immigration illégale et la traite des êtres humains ; le retour des immigrés clandestins... ainsi que pour la lutte effective des services répressifs contre la criminalité organisée et la corruption transfrontières.

A court terme, la Commission se penchera avec les Etats membres sur la réglementation en matière d'immigration légale et la politique des visas afin de soutenir l'objectif d'une mobilité accrue, notamment pour les étudiants, les chercheurs et les hommes d'affaires. (...) La négociation d'accords sur l'assouplissement des formalités d'octroi des visas de court séjour avec les pays du sud de la Méditerranée doit être envisagée selon une approche différenciée et factuelle. (...)

A long terme, si les accords facilitant l'octroi des visas (et les accords de réadmission) sont effectivement appliqués, des mesures progressives sur la voie d'une libéralisation du régime des visas pourraient être envisagées pour différents pays partenaires et au cas par cas, en tenant compte de notre relation globale avec le pays concerné et pour autant que les conditions relatives à une mobilité bien gérée et en toute sécurité soient en place.

La solidarité européenne envers les victimes de la crise libyenne

Ils ont commencé à arriver par petits groupes de deux ou trois personnes; principalement des hommes, très peu de femmes et encore moins d'enfants. Ils étaient chargés de valises, de paquets et de ballots. Au début, la plupart étaient des Tunisiens et des Egyptiens rentrant chez eux, parfois après des années de travail en Libye. Ils fuyaient les violences qui sévissent depuis la mi-février.

Le 28 février, en l'espace d'une nuit leur nombre a soudainement explosé: plus de 32.000 personnes ont traversé en 24 heures les frontières libyennes surtout vers la Tunisie et l'Egypte mais aussi vers l'Algérie, le Tchad et le Niger.

A la mi-mai plus de 870.000 personnes avaient fui la Libye. Près de 40% sont Libyens, pour la plupart des commerçants qui retournent en Libye rapidement, seul un petit nombre parmi les Libyens préfèrent rester à l'étranger.

En grande majorité cet exode est le fait de travailleurs migrants venant de tous les pays: la Chine, le Bangladesh, les Philippines, beaucoup de pays africains. Ils doivent être



Photo : TSF



Photo : IFRC - Humanitarian aid reaches Misrata Libya

rapatriés, mais leur nombre dépassent de loin les moyens de transport disponibles. En attendant le retour chez eux, ils sont épuisés par un voyage souvent dur et angoissant. Ils ont faim, soif et doivent dormir.

L'accueil local souvent généreux, comme dans le cas de la Tunisie, atteint ses limites. La communauté internationale, et parmi elle la Commission européenne, vient à leur secours.

La Commission européenne a été très réactive et a su agir dès le début de cette crise grâce à ses principaux outils d'urgence: le financement humanitaire et le mécanisme de protection civile.

Des équipes d'experts en protection civile et aide humanitaire ont été mobilisées par la Commission et déployées en Tunisie, en Egypte, en Algérie et sur le territoire libyen. Ils y sont toujours pour surveiller l'évolution

des besoins, assurer la coordination entre les acteurs humanitaires et adapter les financements si nécessaire.

Soixante-dix millions d'euros ont été alloués par la Commission européenne pour répondre aux besoins humanitaires créés par la crise libyenne.

Cette aide a d'abord été dirigée vers les frontières tunisienne et égyptienne pour assurer l'accueil des migrants dans des camps et leur approvisionnement en eau et en nourriture.

L'aide a également permis d'identifier les réfugiés parmi les arrivants, qui n'ont pas la possibilité de rentrer chez eux et d'assurer leur protection. Environ 25.000 migrants ont pu être rapatriés.

Grace à l'assistance de l'Union européenne, des articles de première urgence (notamment de la nourriture, des

médicaments et du matériel médical) ont été pré-positionnés pour répondre aux besoins humanitaires à l'intérieur de la Libye; cette aide y est distribuée à chaque fois que l'accès est possible.

L'intervention de la protection civile européenne avait permis d'évacuer à la mi-mai 5.800 Européens et près de 31.000 ressortissants de pays tiers. Ils ont été rapatriés par les pays participant au mécanisme communautaire de protection civile, qui ont mis à disposition des moyens de transport tels que des avions et des navires ainsi que de l'aide en nature pour les migrants arrivants à la frontière tunisienne.

L'aide globale de la Commission européenne et des États membres de l'Union européenne a atteint les 135 millions d'euros.

Telecom sans Frontières, un partenaire de longue date d'ECHO, a été parmi les premiers à arriver sur la frontière en Tunisie. Ils ont mis en place un système de communication par satellite pour permettre aux gens d'appeler leurs familles gratuitement : d'entendre leurs voix et d'être capable de dire « je suis en sécurité », fait toute la différence pour ces hommes épuisés.

*Ras Ajdir,
migrants
bangladais
venant de
traverser la
frontière
Photo : H. Veit*



*Camp de Shousha,
des travailleurs
migrants
attendent de
rentrer chez eux
Photo : H. Burrows*

Crise libyenne : les principaux partenaires humanitaires de la Commission européenne et le type d'aide fournie

Aux 40 millions d'euros déjà alloués pour l'aide humanitaire en réponse à la crise libyenne la Commission européenne a ajouté 30 millions d'euros fin mai pour répondre aux besoins humanitaires en coopération avec ses partenaires clés :

- **L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)** : pour une aide d'urgence, comprenant le transport et l'évacuation des migrants. Les fonds permettent également l'établissement d'une base de données qui enregistre les arrivées et les évacuations de migrants.
- **Le Haut Commissaire pour les Réfugiés (HCR)** : pour la mise en place et la gestion des camps de transit aux frontières tuniso-libyenne et égypto-libyenne. Les fonds fournis couvrent également l'évacuation des migrants.
- **Le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (le Comité International de la Croix-Rouge - CICR et la Fédération Internationale de la Croix-Rouge - FIRC)** : pour la fourniture de nourriture et d'eau, l'assainissement, les mesures d'hygiène, ainsi que les soins médicaux de base à l'intérieur de la Libye et le long des frontières libyennes. Le CICR se concentre sur les zones touchées par le conflit, tandis que la FIRC travaille principalement dans la zone frontalière, accueillant les migrants. Ils travaillent tous deux en appui des sociétés locales du Croissant-Rouge.
- **Télécom Sans Frontières (TSF)** : pour donner un accès aux télécommunications aux migrants et aux réfugiés, leur permettant ainsi d'appeler gratuitement leur famille dans leur pays d'origine. TSF met également en place des réseaux de communication pour les acteurs humanitaires à la frontière tunisienne et en Libye si nécessaire.
- **Le bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA)** : pour la gestion de l'information et la coordination des acteurs humanitaires sur le terrain en Egypte, en Tunisie et en Libye.

La visite d'Antonio Tajani, Vice-président de la Commission européenne et Commissaire en charge de l'Industrie et de l'Entreprenariat

Antonio Tajani, Vice-président de la Commission européenne et Commissaire en charge de l'Industrie et de l'Entreprenariat, a séjourné en Algérie les 29 et 30 mars 2011 pour prendre part, à l'invitation de Kandeh Yumkella, Directeur général de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) et de Mme Elisabeth Tankee, Commissaire pour le Commerce et l'Industrie de la Commission de l'Union africaine (CUA), à la cérémonie d'ouverture de la 19e Conférence africaine des ministres de l'Industrie (CAMI) qui s'est déroulée au Palais des Nations à Alger.

La participation du Vice-président Tajani s'inscrit dans le prolongement du 3^e Sommet Afrique-UE tenu à Tripoli (Libye) et au cours duquel a été adopté le plan d'action 2011 - 2013 de stratégie commune de coopération. La Conférence africaine des ministres de l'Industrie, instituée en 1975, se tient tous les deux ans dans un des pays membres de l'UA. Elle sert de forum où les dirigeants africains et leurs partenaires se rencontrent pour discuter et examiner les avancées de l'industrialisation du continent.

Organisée sous le haut patronage du président de la République, la 19^e Conférence d'Alger a été placée sous le thème « Promotion de la compétitivité des industries africaines par l'augmentation et l'amélioration de la valeur ajoutée ». Trente-cinq ministres représentant les Etats membres de l'Union africaine ainsi que des membres du gouvernement algérien et du corps diplomatique y ont participé.

Présidée par Mohamed Benmeradi, ministre algérien de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement, la Conférence d'Alger a été inaugurée par des allocutions de Rob Davis, ministre sud-africain du Commerce et de l'Industrie et président du bureau de la 18^e CAMI, de Mme Elisabeth Tankee, la Commissaire de l'UA chargée du Commerce et de l'Industrie, de Kandeh Yumkella, Directeur général de l'ONUDI, et de Antonio Tajani, Vice-président de la Commission européenne et Commissaire en charge de l'Industrie et de l'Entreprenariat.



Entretiens de M. Antonio Tajani, Vice-président de la Commission chargé de l'Industrie et de l'entrepreneuriat, avec M. Mohamed Benmeradi, Ministre de l'Industrie, de la Petite et moyenne entreprise et de la Promotion de l'investissement.

La Conférence d'Alger avait pour objectif de discuter du Plan d'action pour le développement industriel et accéléré de l'Afrique (AIDA), notamment, les synergies et actions de coordination à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif de transformation locale des produits agricoles et miniers africains et le renforcement des potentiels industriels africains. Les travaux ont été organisés autour de trois panels sur l'agroalimentaire, les industries pharmaceutiques et la transformation des produits miniers.

Durant son séjour, Antonio Tajani a eu des entretiens avec Mohamed Benmeradi, Smaïl Mimoune, ministre du Tourisme et de l'Artisanat, et Mourad Medelci, ministre des Affaires étrangères. Principaux points de l'allocation de M. Tajani

- Sur l'Afrique : Il a souligné que le continent, qui recèle un potentiel économique important, est un partenaire essentiel de l'UE dans de nombreux domaines tant au plan régional qu'international. Le développement économique qui s'appuie sur la valorisation des matières premières doit également s'orienter vers la promotion de la transformation de ses ressources à travers l'encouragement de l'investissement pour la création des PME. Les conditions

d'une croissance économique inclusive et durable, contribuant à lutter contre la pauvreté, exige plus de stabilité et une meilleure gouvernance politique et économique, au niveau national, régional et continental. Les axes de coopération avec l'UE sont autant de défis à relever parmi lesquels l'appui à l'intégration régionale comme facteur de prospérité, le choix des activités à fort impact, notamment en matière d'investissement, sans omettre les secteurs de la santé, l'éducation, les services, les infrastructures, le développement de l'esprit d'innovation et d'entrepreneuriat technologique et, enfin, le traitement des questions liées à la migration.

- Les grandes lignes de la politique européenne en faveur des PME : Grands acteurs de la politique économique et commerciale, les PME européennes sont le véritable moteur de l'économie et de la croissance. L'importance qu'accorde la Commission européenne à la prospérité des PME se traduit dans les stratégies européennes, notamment « la stratégie Europe 2020 » et le « Small Business Act pour l'Europe » (SBA) adopté en 2008 et révisé en février 2011. La stratégie repose sur une identification des domaines prioritaires, un appui à l'esprit d'entreprise, une amélioration de l'environnement dans lequel évoluent les PME et l'amélioration de l'accès aux financements. Le Vice-président Tajani a souligné que le développement des PME en dehors de l'UE est devenu un aspect déterminant de la stratégie de la Commission en termes de compétitivité et qu'une intensification de la coopération avec l'Afrique devrait être envisagée. La suggestion a été faite de créer un « Monsieur PME- Afrique », à l'instar de M. PME-Europe chargé de suivre en Europe la mise en œuvre du SBA, ce qui pourrait grandement faciliter le développement d'une politique de coopération entre l'Afrique et l'UE au sujet des PME.

- Les relations euro-méditerranéennes : Le Vice-président a exprimé l'appui renouvelé de l'UE à soutenir les réformes entreprises en faveur de la démocratie et de la prospérité partagée. Ce soutien sera modulé en fonction de l'ampleur des réformes accomplies. L'UE se propose d'intensifier les échanges de bonnes pratiques, de connaissances, de méthodes et outils, de même que d'ouvrir davantage ses initiatives et réseaux pour aider les jeunes à entreprendre et encourager les PME des pays voisins méditerranéens. Le SBA, pourrait être une source d'inspiration pour la création d'un « Small Business Act Euro-méditerranéen » qui servirait d'instrument de rapprochement et d'amélioration des standards communs, notamment en matière de législation et de mesures de soutien aux PME. Une révision de la Charte euro-méditerranéenne de l'entreprise est inscrite à l'ordre du jour de la conférence ministérielle prévue à Malte les 11 et 12 mai 2011. Les ministres de l'Industrie de 43 pays devront se prononcer sur l'ajout à la Charte d'une dimension sur le développement durable des entreprises. Les discussions de Malte pourraient intéresser d'autres pays africains et les pays riverains de la Méditerranée sont idéalement placés pour servir de relais.

- L'agro-business et l'Afrique : L'accent a été mis sur le potentiel important de l'Afrique dans le secteur de l'industrie agroalimentaire, qui est un des moteurs de la croissance. L'UE soutient la libéralisation du commerce des produits agroalimentaires et souhaite conclure rapidement des accords de partenariat économique avec les pays ACP pour assurer un accès sécurisé au marché européen, à l'instar de certains pays méditerranéens avec lesquels le commerce des produits agroalimentaires a été entièrement libéralisé.

- L'accès aux médicaments et l'Afrique : les initiatives lancées dans ce domaine ont été présentées d'une part pour « la mise en place d'un processus sur la responsabilité sociétale des entreprises du secteur pharmaceutique » (un processus qui devra intégrer une composante industrielle, liée à l'amélioration de la compétitivité des entreprises européennes et une composante sociétale, liée à l'accès aux médicaments) et, d'autre part, sur la plate forme « Accès aux traitements dans les pays en voie de développement » pour favoriser ainsi l'émergence d'un environnement responsable pour l'accès aux médicaments.

- Matières premières et Afrique : Le défi majeur en ce domaine consiste à garantir l'accès au marché des matières premières à tous les pays, d'où la nécessité d'avoir un marché ouvert et transparent. Pour l'UE, l'approvisionnement durable en matières premières doit s'accompagner d'un appui au développement durable des pays producteurs. C'est dans cette optique de la Stratégie conjointe conclue en novembre 2010 entre l'Afrique et l'UE qu'une approche globale a été développée afin d'atteindre cet objectif.

- Tourisme et Afrique : La nécessité de renforcer les liens entre l'UE et l'Afrique, de promouvoir le développement durable et responsable des modèles touristiques ainsi que les échanges de bonnes pratiques a été développé.

- Application spatiale et Afrique : Les perspectives de coopération pour aider les pays africains à accroître leurs capacités dans le domaine de l'observation de la Terre et des applications spatiales ont été soulignées. Les éléments importants de cette coopération, qui figurent dans le Second plan d'Action (2011 - 2013) du Sommet Afrique-UE de Tripoli portent pour l'essentiel sur l'accès aux services de navigation par satellite, la mise en œuvre d'infrastructures nécessaires à la fourniture de ces services, notamment du système européen EGNOS (European Geostationary Navigation Overlay Service), la participation souhaitée de l'Afrique au programme européen de surveillance de la Terre (GMES) et, enfin, l'éventuelle création de l'Agence spatiale africaine (dont l'étude de faisabilité est financée par l'UE) et de l'Institut des sciences spatiales de l'Université panafricaine●

« Echange Anna Lindh »

Une réunion à Tunis pour promouvoir le dialogue interculturel

Des acteurs de la société civile œuvrant pour la démocratie et les libertés, venant de toute la région euro-méditerranéenne, sont invités à participer à une réunion régionale qui sera organisée à Tunis. Cet événement permettra aux participants d'apprendre les uns des autres, d'échanger des expériences, des bonnes pratiques et des idées de projet ainsi que de mettre en place des partenariats.

L'événement « Echange Anna Lindh », qui se tiendra du 23 au 26 juin 2011, prévoit de réunir entre 150 et 200 participants de toute la région euro-méditerranéenne travaillant dans les domaines de la création artistique, les médias et les réseaux sociaux, le développement de la société civile et les ressources pour la citoyenneté. Les participants débattront aussi des défis majeurs auxquels les sociétés euro-méditerranéennes font face en termes de promotion de la citoyenneté et du

dialogue interculturel, en particulier dans un contexte de changement social et de transition démocratique. L'Echange Anna Lindh inclura des sessions plénières, des ateliers-débats, une présentation des meilleures pratiques et idées de projets, des ressources pour l'action et des possibilités d'échanges informels.

L'« Echange Anna Lindh » est organisé dans le cadre de l'initiative Anna Lindh « Croire au dialogue, Agir pour la citoyenneté – Echanger les pratiques sur la participation et la démocratie » qui vise à échanger les bonnes pratiques et à encourager le débat sur la citoyenneté et la démocratie parmi les opérateurs culturels, les organisations non gouvernementales, les médias et les jeunes militants au niveau euro-méditerranéen, mais aussi à renforcer et à développer les capacités des organisations

La Fondation Anna Lindh exprime son admiration pour les peuples égyptien et tunisien

« Les événements qui se sont déroulés en Egypte et en Tunisie ont suscité intérêt et empathie à travers les sociétés euro-méditerranéennes », a indiqué la Fondation Anna Lindh. La plupart des réseaux de la Fondation (qui regroupent plus de 3 000 organisations de la société civile) ont exprimé leur admiration et leur solidarité avec les sociétés égyptienne et tunisienne. « Basée à Alexandrie, la Fondation a été un témoin privilégié d'un mouvement social sans précédent impliquant de nombreux jeunes luttant pour la liberté, la dignité et la justice sociale et mus par les valeurs et les

principes qui sont au cœur de la mission de la Fondation Anna Lindh. La Fondation rend hommage à tous les manifestants pacifiques qui ont perdu la vie au cours de ces soulèvements. »

La Fondation Anna Lindh considère d'une importance historique les événements qui se sont déroulés dans la région euro-méditerranéenne, et en particulier le changement démocratique qui a été entrepris par le peuple égyptien après dix-huit jours d'une mobilisation pacifique et captivante. En collaboration avec ses réseaux, la Fondation devra définir et lancer, dès que possible, une initiative afin de répondre aux nouveaux

défis auxquels nous sommes confrontés dans la région. « Notre objectif principal est de contribuer au renforcement des sociétés civiles et de faire le point sur les nouvelles revendications émergeant parmi les jeunes afin de promouvoir le dialogue interculturel à travers la Méditerranée. »

La Fondation Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures est un projet financé par l'Union européenne avec un budget de 7 millions d'euros. La Fondation œuvre au rapprochement des peuples et des organisations de la région, en leur offrant des occasions de travailler main dans la main sur des projets dans les domaines de la culture, de l'éducation, des sciences, des droits de l'Homme, du développement durable, du renforcement de pouvoir des femmes et des arts. La Fondation est la première institution à être créée conjointement et cofinancée par les 43 Etats membres du Partenariat euro-

méditerranéen. La Fondation fait office de « réseau de réseaux », car chacun des 43 pays membres s'est doté de son réseau national. Elle encourage la mise en réseau, l'éducation et l'utilisation de l'informatique, promeut le débat culturel au travers de la coopération avec des journalistes, des écrivains, des artistes

et des cinéastes et organise des ateliers à l'intention des jeunes. Elle incite ses partenaires à organiser des débats, des séminaires et des événements culturels ou à y participer, finance des initiatives visant à éradiquer la xénophobie et le racisme et promeut l'établissement de partenariats d'associations, de réseaux

et de plates-formes à l'échelle locale et régionale et la création de synergies entre eux. Elle soutient également des campagnes menées conjointement par plusieurs réseaux de l'UE et de pays partenaires et a créé le Prix Euromed du journalisme et le Prix Euromed pour le dialogue entre les cultures●

12^e Festival culturel européen en Algérie

Au mois de mai, l'Union européenne se chante, se danse et s'expose à Alger. A la faveur du Festival culturel européen qui, depuis quelques années fait partie de la vie culturelle algéroise, voire algérienne, la culture européenne dans toute sa diversité s'est offerte une escale à Alger. Et il y avait du bonheur dans l'air, vingt-deux soirées durant.

Des artistes représentant les dix-sept Etats membres de l'UE présents en Algérie ont gratifié le public algérois d'un programme varié de musique, de danse et de théâtre.

Les jeunes musiciens du groupe hongrois Pély-Rohmany ont donné le ton, du jazz fusion en introduction. Il sera suivi de Poème harmonique, un groupe venu de France pour rendre hommage à la chanson française traditionnelle. Et quand ce sont des chanteurs d'opéra qui récitent Aux Marches du Palais, le moment est aux souvenirs pour se rappeler toutes les belles voix qui ont porté sur scène la chanson du XIX^e siècle. Au grand bonheur d'un public fan, Lucia De Miguel a offert au

public un beau spectacle flamenco. Ion Din Romania et Betty Stroe ont conjugué le folklore roumain et des rythmes plus modernes et le résultat est assez impressionnant. De Grèce, Encardia a chanté et dansé au rythme de la tradition grecque et celle du sud de l'Italie. Le fado était également à l'honneur avec la diva portugaise Teresa Lopes Alves. Le voyage dans l'UE s'est poursuivi avec les groupes Lepisto & Lehti (Finlande), Mario Bihari & Bachtale Apsa (République tchèque), Festland (Allemagne), Finlay McDonald (Grande-Bretagne), Balletto Del Sud (Italie), Lala (Autriche), Kepera Trio (Pays-Bas). De Bulgarie, le public a eu droit à des images musicales alors que le groupe polonais 3D Soundscapes a proposé un mix de music funk, soul et RnB. Dans le registre one woman show, Sandra Zidani, la Belge, a renouvelé son voyage en Algérie, au bonheur de tous. Fidèle à la tradition, la Délégation a opté pour un concert algérien avec, à l'affiche, Samira Brahmia, qui a marqué son retour à Alger par une balade musicale à la salle Ibn Zeydoun●

Journée de l'Europe : 9 mai 2011

Cette année, nous avons célébré comme d'habitude la Journée de l'Europe qui commémore la déclaration de M. Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, du 9 mai 1950, dans laquelle il proposait la création d'une institution européenne supranationale chargée de gérer deux matières premières importantes, le charbon et l'acier, qui étaient à l'époque la base de toute puissance économique et militaire. Il appelait l'Allemagne et les autres Etats européens à céder leur souveraineté nationale sur deux matières sensibles alors même que ces pays venaient à peine de se déchirer dans un conflit

mondial épouvantable avec son lot de morts, de destructions ainsi que de rancunes et de haine. Cet appel leur demandait de s'engager à respecter les objectifs de paix, de progrès social, de développement économique et de solidarité.

Cette proposition a trouvé un écho qui s'est concrétisé en avril 1951 par la signature du traité instituant la première Communauté européenne, celle du charbon et de l'acier (CECA), regroupant l'Allemagne et la France et l'Italie ainsi que les trois pays du Benelux (Belgique, Luxembourg et Pays-Bas).

Le processus d'intégration européen s'est ainsi enclenché, il ira en s'approfondissant et à depuis franchi plusieurs étapes importantes, parfois dans la difficulté, mais toujours en allant de l'avant. En l'espace d'un demi-siècle, cette Communauté s'est transformée en une Union européenne avec une personnalité morale, avec un marché unique, une monnaie commune et un espace où les hommes, les biens, les services et capitaux circulent librement. Des six Etats fondateurs, elle est passée à vingt-sept Etats membres, et des négociations pour l'adhésion de plusieurs autres pays sont en cours. Le Traité de Lisbonne, entré en vigueur en décembre 2009, est un exemple des différentes étapes d'approfondissement du processus d'intégration européenne. Il a notamment permis d'améliorer l'efficacité du processus décisionnel, en permettant un meilleur

fonctionnement de l'Union avec ses vingt-sept Etats membres. Le Traité a élargi et raffermi la dimension démocratique des institutions européennes, en renforçant les prérogatives du Parlement européen et en permettant aux citoyens européens de faire des propositions de loi. Enfin, en donnant une personnalité morale à l'Union et en créant le Service européen d'action extérieure, sous l'autorité de Catherine Ashton, Vice-présidente de la Commission et Haute Représentante de l'Union pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité, le Traité de Lisbonne a permis d'accroître la cohérence et la visibilité des actions extérieures de l'Union européenne. Le rêve des pères fondateurs d'une Europe unie dans un espace de liberté, de paix, de prospérité et de solidarité devient de plus en plus une réalité●

De nouvelles arrivées à la Délégation de l'Union européenne en Algérie

Kahina Feraoune est diplômée en sciences politiques, avec une spécialisation en relations internationales, de l'Université Libre de Bruxelles, ainsi qu'en Affaires européennes de l'Institut d'études européennes de Bruxelles. Elle est arrivée à la Délégation UE en Algérie le 1er mars 2011 pour effectuer un stage de cinq mois au sein du département Politique, Commerce, Information et Presse.

Laetitia Rivagorda est arrivée début mars à la Délégation. Agroéconomiste de formation, elle a travaillé précédemment pour des ONG et des bureaux d'études au Madagascar, en Afghanistan, au Mexique, en Bolivie et au Brésil dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la diversification de l'économie.

En 2005, elle a intégré la Délégation de l'Union européenne du Gabon, de Guinée Equatoriale et de São Tome et Príncipe, en Afrique centrale, en tant que responsable de la programmation et du

suivi de projets dans les domaines du développement durable (conservation des parcs nationaux, exploitation durable des forêts) et de développement rural (agriculture, élevage et pêche) jusqu'à son affectation en Algérie.

Notre nouvelle collègue sera notamment responsable en Algérie du suivi du secteur des Pêches et de l'Aquaculture et des projets nationaux et régionaux y afférents. Elle sera également le point focal pour les aspects d'ordre sanitaire des produits alimentaires.

Anna Katharina Roithner a rejoint la Délégation de l'Union européenne en Algérie en mars 2011 comme jeune experte en coopération. Elle est autrichienne et a rédigé sa thèse de doctorat sur la reconstruction politique et sociale des Etats fragiles.

Ces dernières années, elle a travaillé à l'Université de Salzburg et au ministère des Affaires européennes et

internationales à Vienne sur les politiques de sécurité et de développement. Au sein de la Délégation, Katharina fait partie de l'unité opérationnelle 2 où elle s'occupe des projets dans le domaine de la société civile et des lignes thématiques pour lesquelles des appels à propositions sont lancés par la Délégation.

Mathilde Ronez a rejoint la Délégation de l'UE en Algérie le 2 mai 2011 pour y effectuer un stage de trois mois et demi dans le département Politique, Commerce, Information et Presse.

Elle est en dernière année de master à l'université Paris 2 spécialisé en contentieux européens après avoir obtenu un master 1 en droit européen et international. Elle souhaite travailler dans le contentieux et les relations internationales, particulièrement entre l'Union européenne et les Etats tiers, et passer le concours d'entrée à l'École du barreau de Paris●